Image not found or type unknown

autorisation de travail pour étudiants algériens

Par **sofia02**, le **29/07/2010** à **16:38**

Bonjour,

Je suis étudiante algérienne, j'ai eu une première autorisation de travail couvrant l'année 2008 jusqu'au 31/09/2009 pour un CDI à tmps partiel à raison de 30 h par mois, qui continue jusqu'à présent. Mon employeur n'ayant pas demandé de renouvellement de cette autorisation, j'ai continué à travailler sous simple présentation de renouvellement et reconduction de mon titre de séjours étudiant.

Actuellement j'ai besoin d'une nouvelle autorisation de travail pour autre chose, la DDT de Nanterre refuse de me fournir cette autorisation si je ne présente pas l'original en cours de validité de mon ancienne autorisation.

Que faire?????suis je fautive à 100% ou la responsabilité de mon employeur est aussi engagée vu qu'il ne me l'a jamais demandé.

Vous remerciant pour vos réponse,

Sofia

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés